

LA FONCTION PUBLIQUE

LE REJET D'UN CANDIDAT UNILINGUE POUR REFUS DE FORMATION LINGUISTIQUE

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Peut-il nous expliquer pourquoi un certain employé du niveau EL-5 a été écarté d'un concours parce qu'il n'était pas bilingue, après qu'on lui eût refusé des cours de formation linguistique à quatre reprises sous prétexte qu'ils n'étaient pas nécessaires pour son avancement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je fais remarquer au député que cette question touchant un cas particulier devrait être normalement inscrite au *Feuilleton*. S'il y a urgence, comme le sait le député, la question pourra être étudiée au moment de l'ajournement.

• (1510)

M. Alkenbrack: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ai-je entendu quelqu'un de l'autre côté de la salle me demander de nommer cette personne?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il vaudrait peut-être mieux que le député déclare son intention de soulever la question au moment de l'ajournement; elle sera alors étudiée et débattue.

M. Alkenbrack: A 10 heures donc, monsieur l'Orateur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—LE «HARCÈLEMENT» DES ENVOIS CANADIENS À LA FRONTIÈRE AMÉRICAINE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question qui découle des réponses qu'il a fournies au début de la séance au sujet de l'accueil qui est fait à la frontière aux pièces d'automobile fabriquées au Canada et exportées aux États-Unis. J'ai entendu le ministre dire en des termes non équivoques que les autorités ne prenaient pas d'attitude particulière à l'égard de nos pièces d'automobile. Nous dirait-il s'il a reçu de fabricants canadiens de pièces d'automobile des plaintes concernant ce qu'ils appellent du harcèlement à la frontière, et, si oui, a-t-il mené une enquête relative à ces plaintes et en a-t-il communiqué le résultat?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur, on a porté plainte et c'est exactement ce sur quoi je faisais rapport. On ne peut soutenir que ce que font les agents de douane américains est contraire aux règlements. J'ai dit qu'ils appliquaient les règlements douaniers d'une façon plus stricte que par le passé. Je signale toutefois que nous ne pouvons prétendre en aucune façon que ce qui se passe maintenant est contraire aux règlements douaniers.

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—LE RESSERREMENT DES RÈGLEMENTS DOUANIERS PAR LES É.-U.—LE PROGRAMME DISC ET LES FABRICANTS AMÉRICAINS

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député peut poser une question supplémentaire, après quoi la présidence cédera la parole au député de York-Sunbury.

M. Lewis: Peut-être les règlements ne sont-ils pas violés, ce qui ne rend pas la tâche facile au ministre, mais peut-être dirait-il à la Chambre si ce resserrement des règlements au sujet des pièces d'automobiles a eu lieu au cours des dernières semaines ou des derniers mois, comme le prétendent les fabricants, plutôt qu'au cours des trois dernières années et, deuxièmement, ont-ils attiré l'attention du ministre sur le fait que certains grands fabricants de pièces d'automobiles aux États-Unis ont commencé à établir des sociétés d'exportation en vertu du programme DISC et, dans l'affirmative, qu'a-t-il répondu?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je ne puis seulement dire que l'application plus stricte des règlements ne vise pas exclusivement les fabricants de pièces d'automobiles, les automobiles ou le Canada, et la décision en ce sens n'est pas récente. Je ne puis que répéter ces quatre points. Il est impossible de ne songer qu'à ce secteur commercial.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse d'avoir interrompu le ministre, mais je croyais qu'il avait terminé sa réponse. Il y a toutefois une seconde partie à la question à laquelle il peut répondre.

L'hon. M. Pepin: Quant au programme DISC, il n'y a aucune façon de connaître le nom des quelque 100 sociétés qui ont apparemment manifesté leur intention de constituer des sociétés DISC aux États-Unis. Les renseignements—ce ne sont que oui-dire—que j'ai obtenus des fabricants canadiens de pièces d'automobiles sont qu'il y en a quelques-unes, mais on ne peut dire qu'il y a une ruée chez les fabricants américains de pièces d'automobiles en vue de mettre sur pied des sociétés DISC.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA CESSIION ÉVENTUELLE DE L'HÔPITAL COLONEL BELCHER À CALGARY—LA CONTINUATION DES SERVICES MÉDICAUX

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Je pose ma question au ministre des Affaires des anciens combattants. Se tient-il actuellement des négociations entre le ministère des Affaires des anciens combattants et le gouvernement de l'Alberta au sujet d'une éventuelle cession de l'hôpital Colonel Belcher pour anciens combattants, de Calgary, à la commission des hôpitaux de l'Alberta, et quelles garanties demande-t-on afin de protéger le droit des anciens combattants à la priorité de traitement?

L'hon. M. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, nous suivons une certaine ligne de conduite à cet égard et sommes toujours disposés à accueillir les suggestions de n'importe quelle province. Mais je ne sais pas qu'on négocie activement avec l'Alberta en ce moment.